



# Rapport Annuel 2015

---

L'Association pour la Gestion  
Responsable des Produits (AGRP)





**Notre mission** est de proposer à nos membres des solutions d'intendance des produits qui sont efficaces et efficientes, tout en protégeant l'environnement, nos consommateurs et employés.

**Notre vision** est d'établir l'AGRP comme chef de file dans le développement et la gestion de solutions d'intendance innovantes.

# Conseil d'Administration

---

Président du Conseil  
d'Administration

**Darrin Noble**

**Entreprise | Fin de mandat | Secteur | Province**

Home Hardware | 2017 | Peinture | ON

Vice-Président

**Tim Vogel**

Cloverdale Paint | 2018 | Autres produits | BC

Secrétaire

**Heather Barker**

Reckitt Benckiser (RB) Canada | 2018 | Autres produits | ON

**Andre Quenneville**

Recochem | 2017 | Autres produits | AB

**Richard Tremblay**

Benjamin Moore & Co | 2018 | Peinture | QC

**Claude Brosseau**

PPG Inc | 2018 | Peinture | QC

**Sheryl Wood**

Sherwin-Williams | 2017 | Peinture | ON

**Wayne Edwards**

Électro-Fédération | 2018 | Lampes et Alarmes | ON

**Marjorie Sammut**

Produits Standard | 2017 | Lampes et Alarmes | QC

**Jules Foisy Lapointe**

RONA | 2018 | Détaillant | QC

**Jeffrey Cattanach**

The Home Depot | 2017 | Détaillant | ON



## Message du Président du Conseil d'Administration

---

Bienvenus, chers membres de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP) à cette nouvelle version de notre rapport annuel. Nous espérons que vous le trouverez aussi instructif et intuitif que nous avons souhaité le rendre.

J'aimerais tout d'abord prendre un moment pour souligner le fait que l'année 2015 a vu le départ à la retraite de M. Dick Glassford, qui, à titre de Président du Conseil d'Administration de l'AGRP pendant de nombreuses années, a largement investi de son temps et de son énergie en plus de dispenser aux membres du Conseil d'Administration, ses conseils avisés. En tant que mentor pour de nombreux membres du Conseil d'Administration, M. Glassford a également favorisé un climat de dialogue et de prise de décision démocratique tout au long de son mandat. Dick est pour moi à la fois un ami et un collègue, et je suis honoré de prendre sa succession en tant que Président du Conseil d'Administration.

Avant d'en devenir le Président, j'ai été membre du Conseil d'Administration de l'AGRP pendant six ans. Au cours de cette période, le paysage des programmes d'intendance s'est largement développé et complexifié autant au niveau des aspects législatifs que des produits concernés. L'AGRP a su répondre à ces défis en se développant stratégiquement et en proposant l'expertise et les compétences nécessaires aux besoins de nos membres. Je peux dire de manière confiante que 2015 a été une année de croissance sans précédent pour l'organisation. Entre autre, l'AGRP a atteint un objectif stratégique majeur en juillet avec le lancement du programme d'intendance pour les Peintures et Revêtements de l'Ontario, suivi de près par l'approbation de son programme relatif aux Pesticides, Solvants et Fertilisants en octobre.

Nous sommes fiers d'affirmer que ces développements majeurs ont été réalisés grâce à l'appui important de nos membres, un vote de confiance, intégralement part de notre succès. Je vous remercie de ce soutien. Nous nous engageons à rendre ces programmes aussi efficaces que possible autant d'un point de vue financier qu'opérationnel, en s'appuyant sur le large réseau canadien existant, afin d'atteindre des économies d'échelle qui bénéficieront à tous.

Je tiens à remercier les employés de l'AGRP et son Président-Directeur général Mark Kurschner, l'équipe de première ligne qui donne chaque jour vie aux programmes de recyclage et met la barre haute dans le domaine des programmes d'intendance de ce pays. Le Conseil d'Administration a confiance dans le fait que l'AGRP a le talent requis pour mettre en œuvre des programmes d'envergure internationale ainsi que la vision nécessaire au développement stratégique des catégories émergentes, où la législation est imminente, et des programmes durables sont requis.

J'aimerais également remercier nos partenaires du Conseil Canadien du Commerce de Détail, l'Association Canadienne de l'Industrie de la Peinture et du Revêtement, l'Électro-Fédération du Canada et l'Association Canadienne de Produits de Consommation Spécialisés pour leurs connaissances approfondies et le leadership qu'ils offrent chaque jour.

Dans les informations présentées dans ce document, je vois clairement l'histoire d'une organisation qui réussit à transcrire les défis complexes du recyclage en des programmes réalisables, transparents et efficaces qui fournissent une valeur ajoutée à tous ceux qui sont impliqués.

Je suis fier de servir à titre de Président du Conseil d'Administration et je vous remercie de votre adhésion fidèle.

Darrin Noble

Président du Conseil d'Administration



## Message du Président- Directeur général

---

Nous avons le plaisir de présenter à nos membres et partenaires le Rapport Annuel 2015 de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits. Depuis 22 ans, l'AGRP poursuit son développement. Son activité a été multipliée par 5 depuis 2011, et elle gère aujourd'hui 20 programmes.

Les responsabilités de l'AGRP, autant environnementale que celles envers ses membres et partenaires augmentent avec son développement. Ceci est notre premier rapport annuel consolidé. Il présente les grandes lignes et indicateurs clés de chacun des programmes de l'AGRP et est l'une des nombreuses initiatives destinées à renforcer les interactions entre l'AGRP et ses membres et partenaires.

L'un des événements majeurs de 2015 a été le lancement réussi du programme de recyclage des peintures de l'Ontario, après plusieurs années de préparation et planification. Ce programme a été complété en avril 2016 par celui sur les pesticides, solvants et fertilisants. L'AGRP reconnaît le rôle important de ses partenaires industriels tels que l'Association Canadienne de l'Industrie de la Peinture et du Revêtement, l'Association Canadienne de Produits de Consommation Spécialisés et le Conseil Canadien du Commerce de Détail. Elle se montre également reconnaissante envers Stewardship Ontario, l'Association des municipalités de l'Ontario ainsi que les fournisseurs de services dont la coopération a permis une transition efficace de ces programmes vers l'AGRP. Avec l'adoption de la nouvelle Loi favorisant un Ontario sans déchets, l'intendance des produits dans cette province va continuer à évoluer, avec tous les défis et opportunités que cela implique.

Le programme LightRecycle/RecycFluo s'est également développé en 2015. Le programme de recyclage des lampes de l'IPE a démarré en avril 2015. Il vise toutes les technologies de lampes à usage commercial et résidentiel. Le programme LightRecycle de l'État de Washington a également complété sa première année d'opération. L'AGRP est reconnaissante du support des associations industrielles telles que l'Électro-Fédération au Canada et NEMA aux États-Unis.

L'AGRP reconnaît la double responsabilité qui lui incombe : minimiser les impacts environnementaux tout en améliorant l'efficacité des aspects opérationnels et administratifs des programmes pour le bénéfice de ses membres. Une initiative clé, impliquant à la fois les législateurs et les membres, vise à améliorer l'harmonisation de la définition des produits à travers les provinces et les programmes.

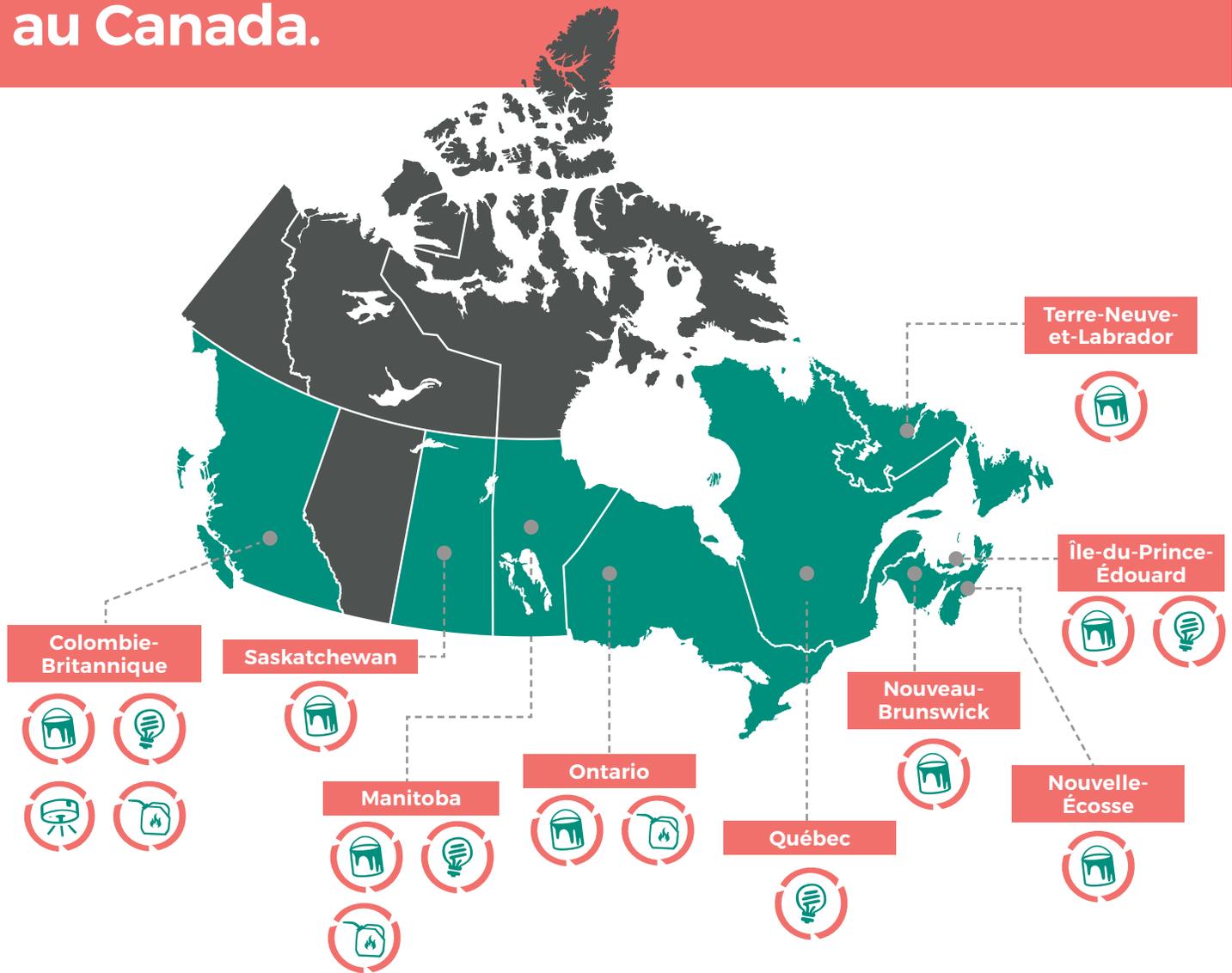
L'AGRP continuera à œuvrer pour avoir un impact positif sur l'environnement tout en s'assurant une constante collaboration avec les partenaires qu'elle dessert.

A handwritten signature in black ink that reads "Mark Kurschner". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Mark Kurschner

Président-Directeur général

# L'Association pour la Gestion Responsable des Produits gère des programmes d'intendance de produits dans 9 provinces au Canada.



L'Association pour la Gestion  
Responsable des Produits opère  
les programmes de RéGénération,  
destinés aux consommateurs



Colombie-Britannique

 PaintRecycle+RDD



**216**

points de dépôt



**3 231 373**

litres de peinture collectée



**130 457**

litres de liquides inflammables /essence collectés



**24 910**

litres de pesticides collectés



**62%**

peinture

**35%**

RDD

connaissance du programme

**Le programme d'intendance de la peinture et des résidus domestiques dangereux (RDD) de Colombie-Britannique a été le premier programme d'intendance des peintures au Canada.**

Le programme a débuté en 1994 avec la peinture et a ensuite été étendu aux peintures en aérosols, aux pesticides, aux liquides inflammables et à l'essence en 1998. Le système de collecte du programme inclut des dépôts municipaux, des dépôts de bouteilles, des entreprises privées, des détaillants et des entreprises de recyclage. Le réseau est également complété par des événements de collecte ainsi que par des collectes directes pour les générateurs d'importants volumes de produits.

**PRODUITS ACCEPTÉS**

- Peintures et revêtements architecturaux
- Peintures en aérosols (consommateurs, industriel et automobile)
- Pesticides à usage domestique
- Liquides inflammables et aérosols
- Essence

**TAUX DE RÉCUPÉRATION**



**10,7%**

Peintures



**4,5%**

Liquides inflammables



**21,7%**

Pesticides

Le taux de récupération représente la quantité en pourcentage de produits collectés sur la quantité de produits mis en marché la même année. Les volumes de ventes d'essence sont exclus du calcul.

## ÉTATS FINANCIERS

2015

### Produits

Peinture	3 886 637 \$
Peintures en aérosol	975 774
Solvants	401 763
Essence	142 808
Pesticides	126 301
Autres	29 480
<b>Total Produits/Revenus</b>	<b>5 562 763 \$</b>
<b>Les charges du programme</b>	
Collecte	2 454 272
Installations de traitement	1 932 934
Disposition par un tier	1 934 524
Autres frais	845 598
<b>Total des charges de programme</b>	<b>7 167 328 \$</b>
Déficit des produits sur les charges de l'exercice	(1 604 565 \$)

## GESTION DES RESTES DE PEINTURE

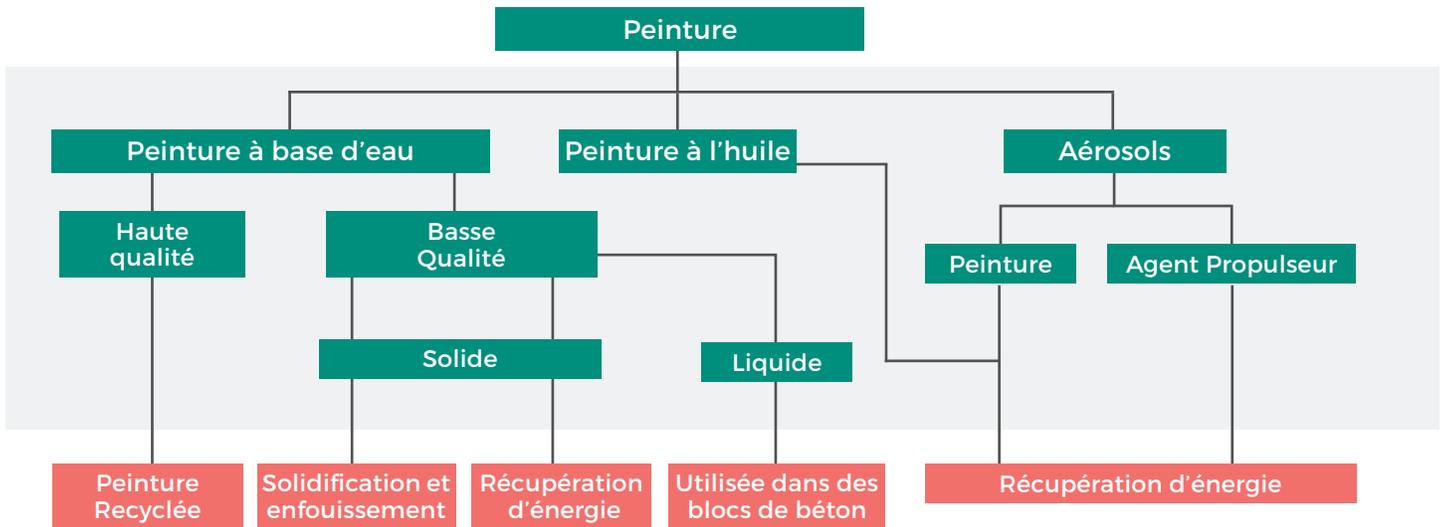
Produits	Recyclage	Récupération d'énergie	Incinération	Solidification & Enfouissement
Peintures à base d'eau	79%	7%	0%	14%
Peintures à l'huile	0%	100%	0%	0%
Liquides inflammables	0%	100%	0%	0%
Pesticides	0%	0%	100%	0%



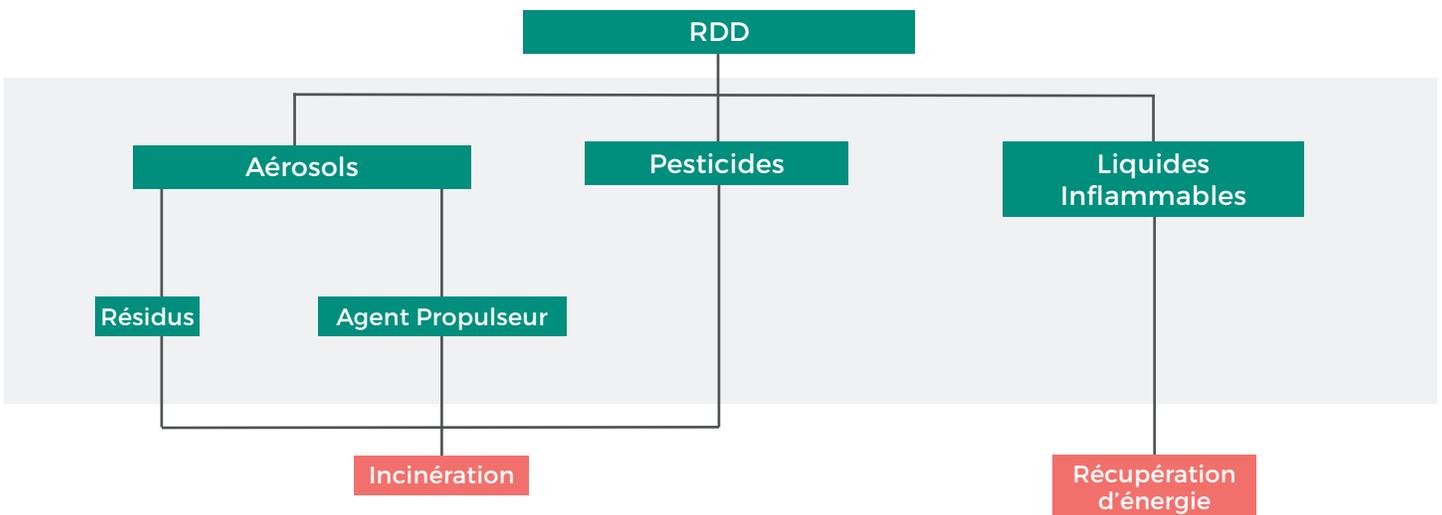
**2,5%**  
Réutilisation

Le programme d'échange de peinture permet aux consommateurs de réutiliser gratuitement les restes de peinture retournés. Ceci est le pourcentage de toute la peinture collectée. Les statistiques de « gestion de produits » ci-haut concernent la peinture traitée qui n'est pas gérée par le programme d'échange peinture.

## GESTION DE PRODUIT - PEINTURE



## GESTION DE PRODUIT - RDD



Colombie-Britannique

 LightRecycle


439

points de dépôt



5 322 452

unités collectées



395

tonnes de luminaires collectés



26,5

tonnes de ballast contenant  
du BPC

49%

connaissance du  
programme

## Le programme d'intendance des lampes et équipements d'éclairage de la C.-B, connu sous le nom de BC LightRecycle, accepte tous types de lampes, luminaires et ballasts, provenant à la fois de particuliers et d'entreprises.

Le programme a commencé en juillet 2010. Il n'acceptait alors que les lampes fluocompactes (LFC) et les tubes fluorescents. Il a ensuite été élargi en octobre 2012 afin d'inclure l'ensemble des technologies de lampes et luminaires vendus dans tous les secteurs. Le large réseau de collecte comporte notamment les installations gouvernementales locales, les détaillants de appareils électriques, les installations privées, les détaillants et les entreprises de recyclage. Ce réseau est également complété par des événements de collectes ainsi que des collectes directes pour les générateurs d'importants volumes de produits.

Les évolutions technologiques dans le domaine des lampes sont rapides, des lampes à incandescence aux fluorescentes en passant par les DEL. L'Association pour la Gestion Responsable des Produits travaille en permanence avec l'industrie de l'éclairage et ses acteurs afin de gérer l'impact de ces changements.

## PRODUITS ACCEPTÉS

- Tubes fluorescents, à induction et UV de toutes longueurs et formes
- Lampes fluocompactes (LFC)
- Diodes Électroluminescentes (DEL)
- Décharge Haute intensité (DHI)
- Lampes incandescentes
- Lampes halogènes
- Lampes miniatures
- Luminaires and Ballast

## TAUX DE COLLECTE

43%  
Tubes  
Fluorescents114%  
Lampes  
Fluocompactes

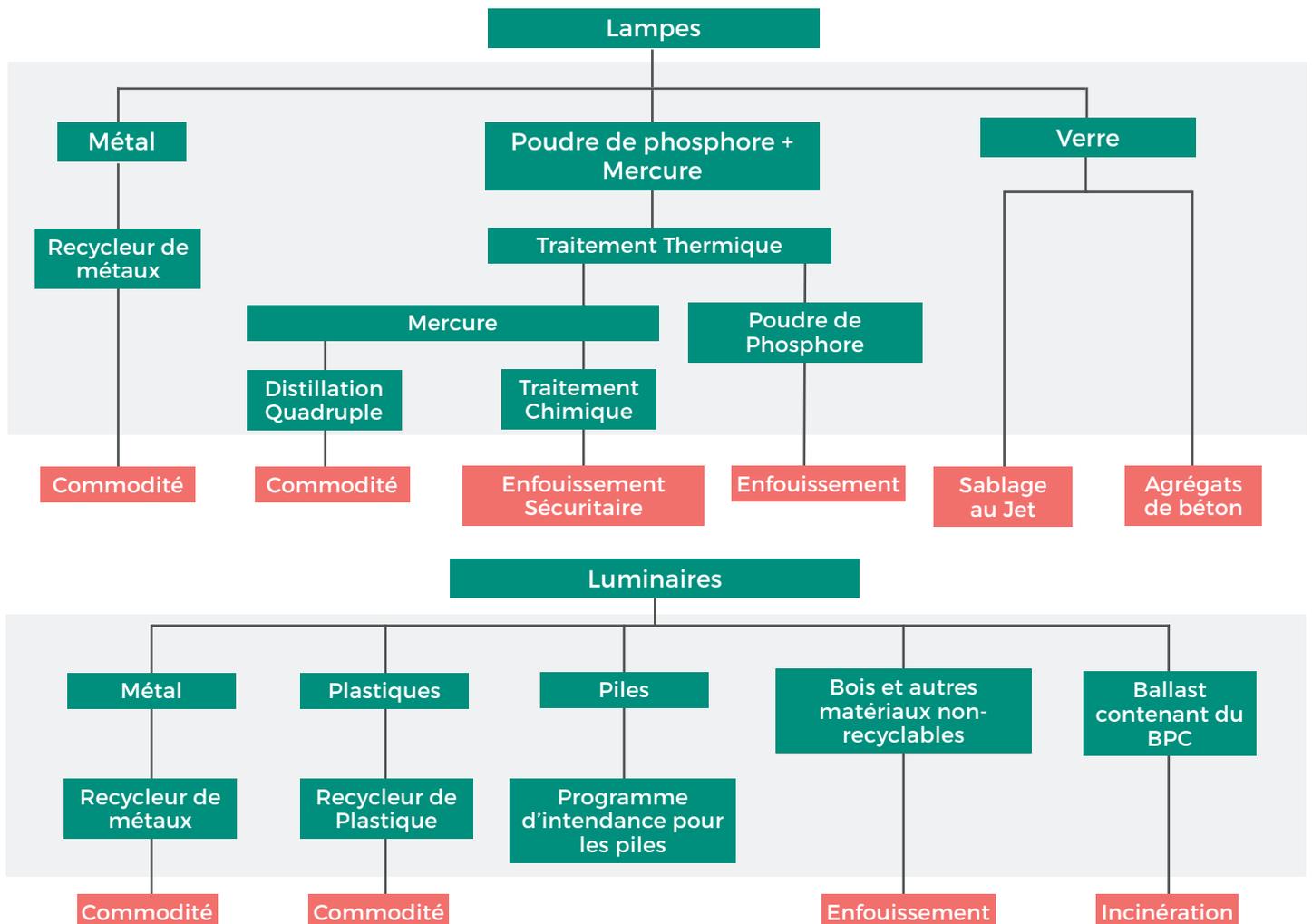
Le taux de collecte représente la quantité de produits collectés en pourcentage, sur la quantité de produits disponibles à collecter. La quantité de produits disponibles à collecter est estimée en utilisant la durée de vie des produits et les mises en marché des années précédentes.

## ÉTATS FINANCIERS

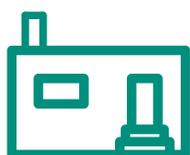
2015

<b>Produits</b>	<b>6 052 759 \$</b>
<b>Les charges du programme</b>	
Traitement	2 353 857
Collecte	382 926
Transport	299 102
Fournitures de dépôts	175 980
<b>Total des charges de programme</b>	<b>3 211 865 \$</b>
<b>Les charges générales et administratives</b>	
Communications	399 396
Gestion	155 581
Administration	50 718
Répartition des frais généraux	268 731
<b>Total des charges générales et administratives</b>	<b>874 426 \$</b>
<b>Total des charges</b>	<b>4 086 291 \$</b>
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>1 966 468 \$</b>

## GESTION DE PRODUIT



Colombie-Britannique

**185**

points de dépôt

**66 481**

unités collectées

**49%**connaissance du  
programme

## Le programme d'intendance des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone, connu sous le nom d'AlarmRecycle, gère la fin de vie des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone.

Implanté depuis octobre 2011, le réseau de collecte n'a cessé de grandir et inclut aujourd'hui les dépôts détaillants, les installations du gouvernement local, les casernes de pompiers ainsi que les dépôts privés.

La participation au programme d'utilisateurs d'importants volumes tels que les organisations de pompiers, détaillants de appareils électriques et les installations gouvernementales locales permet au programme de dépasser les objectifs de collecte.

### PRODUITS ACCEPTÉS

- Les détecteurs de fumée destinés aux particuliers sont définis dans la norme CAN/ULC-S531
- Les détecteurs de monoxyde de carbone (CO) destinés aux particuliers sont définis dans la norme CAN/CSA 6.19

### TAUX DE RÉCUPÉRATION

En raison du nombre limité de fabricants de détecteurs de fumée et monoxyde de carbone, la quantité d'unités collectées est déclarée, mais non le taux de récupération afin de conserver la confidentialité des informations sur les ventes.

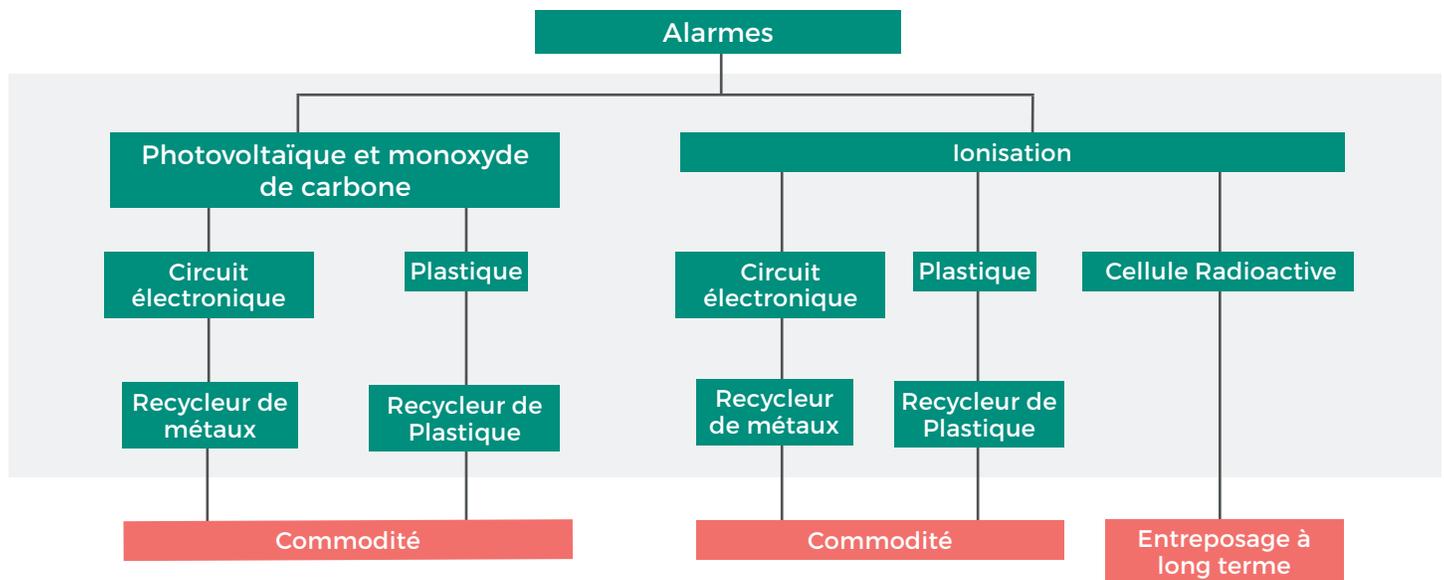


## ÉTATS FINANCIERS

2015

<b>Produits</b>	<b>559 077 \$</b>
<b>Les charges du programme</b>	
Traitement	499 660
Collecte	40 850
Transport	27 031
Amortissement	1 846
<b>Total des charges de programme</b>	<b>569 387 \$</b>
<b>Les charges générales et administratives</b>	
Communications	109 214
Administration	10 488
Répartition des frais généraux	53 980
<b>Total des charges générales et administratives</b>	<b>173 682 \$</b>
<b>\$Total des charges</b>	<b>743 069</b>
Déficit des produits sur les charges de l'exercice	(183 992 \$)

## GESTION DE PRODUIT



Saskatchewan


**PaintRecycle**
**84**

points de dépôt

**422 941**litres de peinture  
collectée**81%**connaissance du  
programme

## Le programme de gestion des déchets de produits de peinture de la Saskatchewan, aussi appelé Saskatchewan PaintRecycle, a débuté en avril 2006.

L'AGRP travaille en collaboration avec le très reconnu réseau de 71 centres de recyclage de SARCAN, ainsi qu'avec 13 dépôts détaillants; l'objectif étant de fournir une accessibilité optimale aux consommateurs de la province. Le programme a atteint le plus haut taux de réutilisation de peinture de tous les programmes d'intendance du Canada. Ceci est rendu possible grâce à l'engagement de SARCAN et des habitants de la Saskatchewan à recycler la peinture.

### PRODUITS ACCEPTÉS

Les revêtements architecturaux à base d'eau, d'huile et de solvants, incluant les peintures et teintures, pour usage intérieur et extérieur, colorés ou non.

### TAUX DE RÉCUPÉRATION

**6,3%**

Le taux de récupération représente la quantité en pourcentage de produits collectés sur la quantité de produits mis en marché la même année.

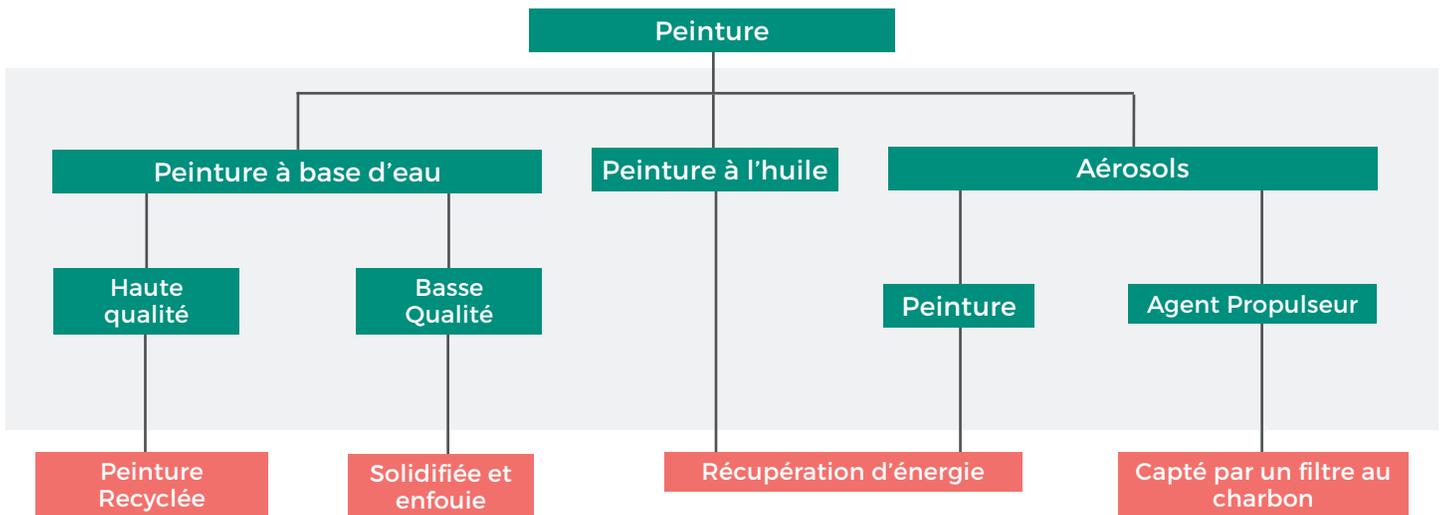


## ÉTATS FINANCIERS

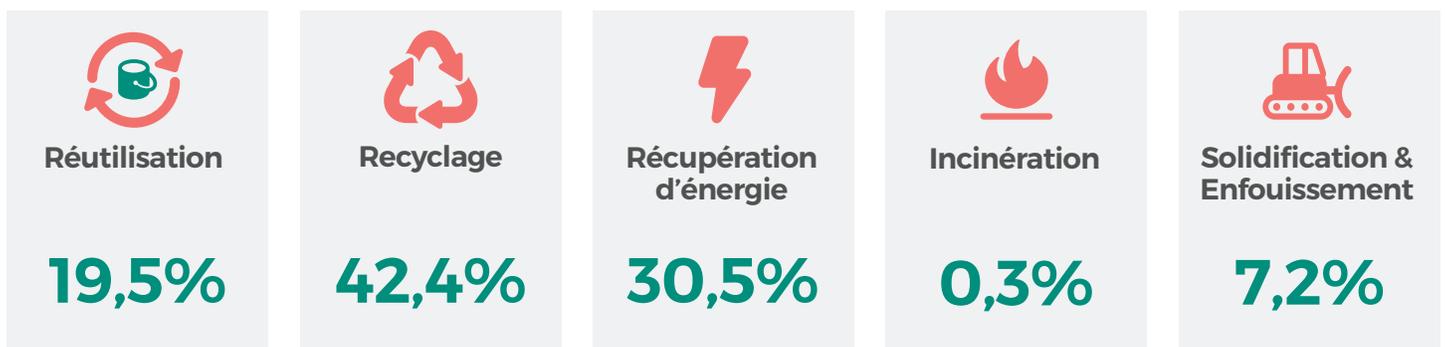
2015

<b>Produits</b>	<b>981 933 \$</b>
<b>Les charges du programme</b>	
Traitement	709 243
Collecte et Transport	244 521
<b>Total des charges de programme</b>	<b>\$953 764 \$</b>
<b>Les charges générales et administratives</b>	
Communications	56 918
Administration	89 551
<b>Total des charges générales et administratives</b>	<b>146 469 \$</b>
<b>Total des charges</b>	<b>1,100 233 \$</b>
Déficit des produits sur les charges de l'exercice	(118 300 \$)

## GESTION DE PRODUIT



## GESTION DES RESTES DE PEINTURE



Manitoba


**PaintRecycle+RDD**
**79**

points de dépôt

**320 669**litres de peinture non en aérosol  
collectée**5 947**litres de produits toxiques et pesti-  
cides collectés**3 726**litres de produits  
corrosifs collectés**13 911**litres de liquides  
inflammables  
/Essence collectés**6 738**unités de produits physiquement  
dangereux collectées**96 561**

lampes collectée (unités)

**36%**

peinture

**43%**RDD (incluant les  
lampes)

connaissance du programme (2014)

## Le programme d'intendance des résidus domestiques dangereux (RDD) du Manitoba accepte la peinture, les déchets dangereux et les lampes fluorescentes.

Le programme a commencé en mai 2012 en acceptant la peinture et les lampes fluocompactes et a été étendu en octobre 2012 pour inclure les liquides inflammables, l'essence, les produits corrosifs, toxiques, les pesticides et d'autres matériaux dangereux. Le réseau de collecte du programme inclut des installations gouvernementales, des entreprises privées ainsi que des organismes à but non-lucratifs. Le réseau est également complété par des événements de collectes organisés dans toute la province, incluant les communautés rurales et reculées ne présentant pas de sites de collecte permanents.

En raison du nombre limité d'infrastructures et de la grande variété de matériaux dangereux inclus dans le programme, une initiative clé est le développement de sites de collecte permanents.

## PRODUITS ACCEPTÉS

- Peintures et revêtements architecturaux
- Peintures en aérosols (consommateurs, industriel et automobile)
- Liquides inflammables/Essence
- Produits corrosifs
- Produits toxiques et physiquement dangereux
- Pesticides
- Tubes fluorescents et lampes fluocompactes

## TAUX DE RÉCUPÉRATION

**4,8%**

Peintures

**1,4%**Liquides inflammables  
/Essence**5,5%**Physiquement  
Dangereux**1,6%**

Corrosifs

**2,2%**Produits toxiques  
incluant les pesticides

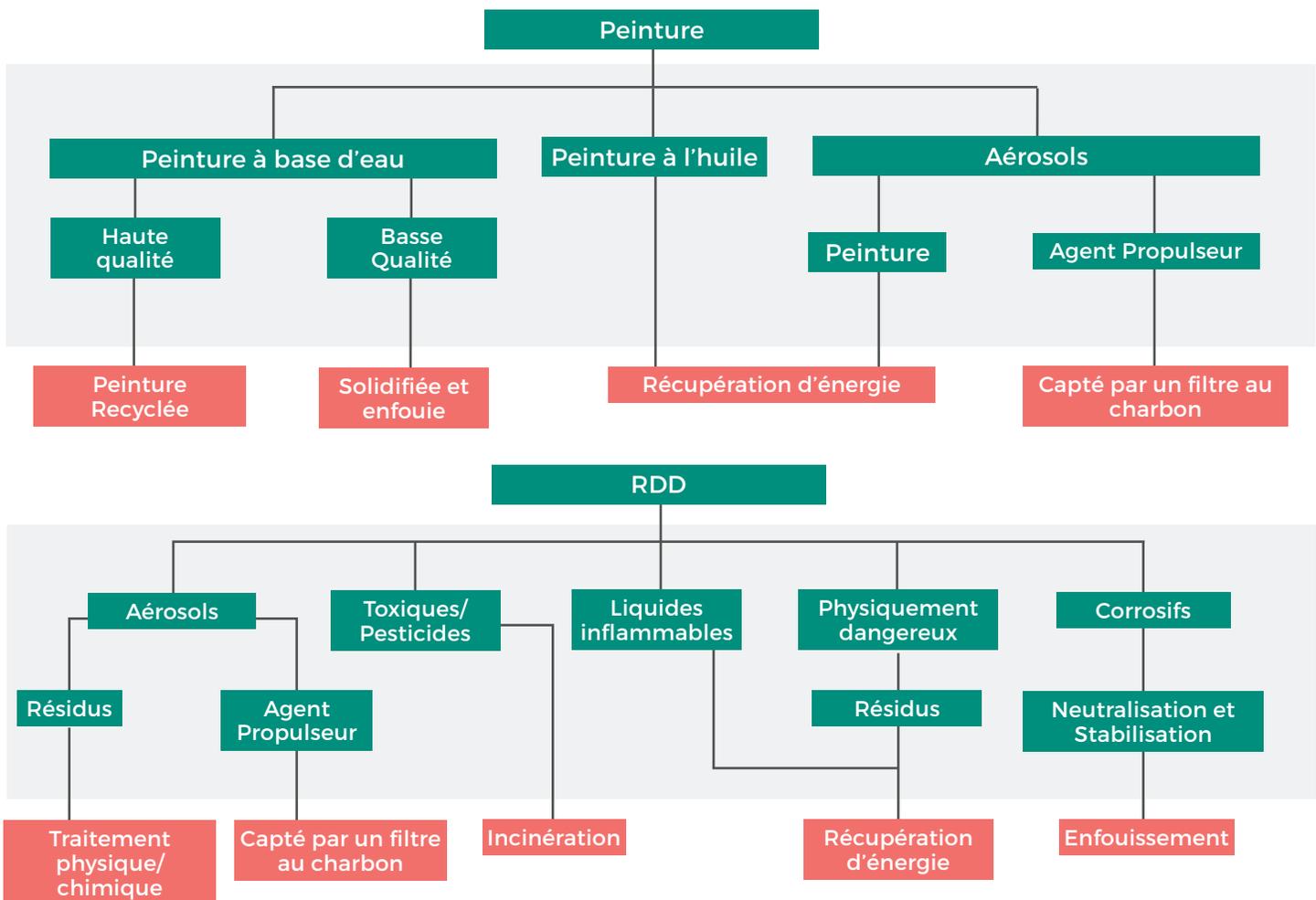
Le taux de récupération représente la quantité en pourcentage de produits collectés sur la quantité de produits mis en marché la même année. Les volumes de ventes d'essence sont exclus du calcul.

## ÉTATS FINANCIERS

2015

<b>Produits</b>	<b>1 638 560 \$</b>
<b>Les charges du programme</b>	
Traitement	401 684
Collecte	235 681
Transport	200 913
Amortissement	33 577
<b>Total des charges de programme</b>	<b>871 855 \$</b>
<b>Les charges générales et administratives</b>	
Communications	77 559
Administration	76 061
Répartition des frais généraux	71 935
<b>Total des charges générales et administratives</b>	<b>225 555 \$</b>
<b>Total des charges</b>	<b>1 097 410 \$</b>
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>541 150 \$</b>

## GESTION DE PRODUIT



Consulter BC LightRecycle pour l'information sur la gestion des produits d'éclairage

Ontario


**PaintRecycle**
**277**

points de dépôt

**124**événements  
de collecte**5 364**tonnes métriques de peinture  
et contenants collectés  
(30 juin 2015 - 31 décembre 2015)**57%**connaissance du  
programme

### Le programme d'intendance des peintures et revêtements de l'Ontario, connu sous le nom de l'Ontario PaintRecycle Program, a débuté le 30 juin 2015, conformément au plan Industriel d'Intendance des peintures et revêtements, approuvé par Waste Diversion Ontario.

À l'heure actuelle, l'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP) a repris l'intégralité de la logistique du programme - du système de collecte au transport en passant par le traitement - précédemment géré par Stewardship Ontario. Au moment de l'implantation du programme, l'AGRP a élargi le programme pour y inclure tous les types de peintures en aérosols afin d'assurer plus de cohérence avec les autres programmes de recyclage des peintures de l'AGRP. En 2016, un second plan a été mis en œuvre pour les pesticides, solvants et fertilisants.

Le réseau de collecte du programme est constitué de dépôts municipaux, de collecte de déchets dangereux, d'événements de collecte municipale et de dépôts détaillants. Ceux-ci délivrent un service toute l'année.

Remarque : Les quantités collectées sont mesurées en poids de peinture et contenants.

### PRODUITS ACCEPTÉS

Les revêtements architecturaux à base d'eau, d'huile et de solvants, incluant les peintures et teintures, pour usage intérieur et extérieur, colorés ou non (incluant les revêtements à base de goudron ou de bitume).

### TAUX DE RÉCUPÉRATION (demi-année)

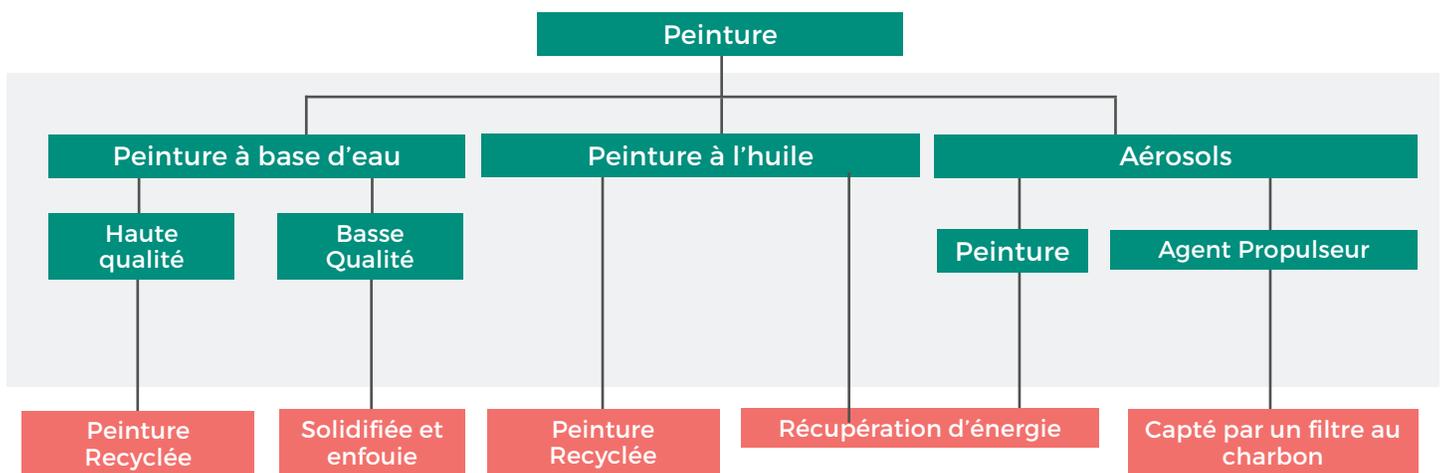
**11,8%**

Le taux de récupération représente la quantité en pourcentage de produits collectés sur la quantité de produits mis en marché. Le taux de récupération du programme de l'Ontario pour 2015 est basé sur le poids de la peinture et des contenants, collectés et vendus, au cours de la période de 6 mois durant laquelle l'AGRP a opéré le programme (30 juin-31 décembre). Le taux de récupération global annuel serait moindre dû à la saisonnalité des volumes de ventes et des collectes.

## ÉTATS FINANCIERS

	2015
<b>Produits</b>	<b>8 007 555 \$</b>
<b>Les charges du programme</b>	
Traitement	3 218 116
Collecte	2 851 191
Transport	1 066 032
Amortissement	32 726
<b>Total des charges de programme</b>	<b>7 168 065 \$</b>
<b>Les charges générales et administratives</b>	
Communications	42 827
Administration	215 487
Gestion	218 963
Répartition des frais généraux	621 839
<b>Total des charges générales et administratives</b>	<b>1 099 116 \$</b>
<b>Total des charges</b>	<b>8 267 181 \$</b>
Déficit des produits sur les charges de l'exercice	(259 626 \$)

## GESTION DE PRODUIT

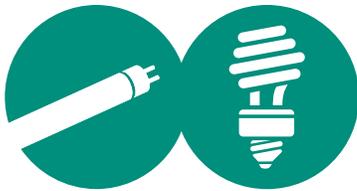


Québec



765

points de dépôt



12 070 149

unités collectées



51%

connaissance du  
programme

## Recycfluo a débuté en 2012. Le programme accepte tous types de lampes contenant du mercure provenant de particuliers et d'utilisateurs commerciaux et industriels.

Le programme a été développé selon les exigences du règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises.

Le large réseau de collecte du programme est constitué d'installations municipales, de dépôts détaillants ainsi que de sites de collecte dédiés aux générateurs de larges volumes de lampes contenant du mercure. Le réseau de collecte est également complété par des événements de collecte ainsi que des collectes directes pour les générateurs d'importants volumes de produits ou dans les localités ne présentant pas de point de dépôt.

### PRODUITS ACCEPTÉS

- Tubes fluorescents, à induction et UV de toutes longueurs et formes
- Lampes fluocompactes (LFC)
- Décharge Haute intensité (DHI)

### TAUX DE RÉCUPÉRATION



7%

Lampes  
fluocompactes

35%

Tubes  
fluorescents

30%

DHI

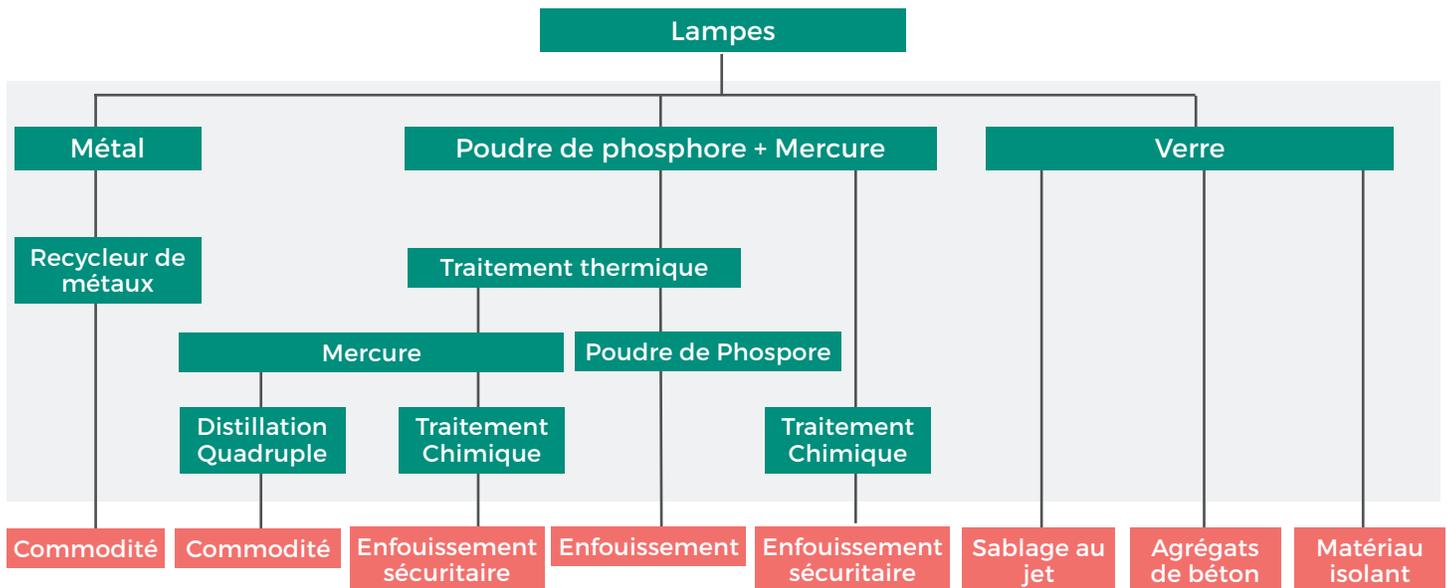
Pour le Québec, le taux de récupération correspond à la quantité récupérée durant l'année sur la quantité mise en marché au cours de l'année de référence. En 2015, l'année de référence utilisée est 2014 pour les mises en marché.

## ÉTATS FINANCIERS

2015

<b>Produits</b>	<b>5 627 061 \$</b>
<b>Les charges du programme</b>	
Traitement	1 274 325
Transport	444 358
Collecte	150 782
Fournitures de dépôts	93 743
Entreposage	27 987
<b>Total des charges de programme</b>	<b>1 991 195 \$</b>
<b>Les charges générales et administratives</b>	
Communications	452 989
Provisions pour pénalités	314 968
Recyc-Québec	102 384
Gestion	227 342
Audit et juridique	91 879
Administration et Assurances	48 295
Répartition des frais généraux	221 746
<b>Total des charges générales et administratives</b>	<b>1 459 603 \$</b>
<b>Total des charges</b>	<b>3 450 798 \$</b>
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>2 176 263 \$</b>

## GESTION DE PRODUIT



Nouveau-Brunswick


**PaintRecycle**
**63**

points de dépôt

**268 880**litres de peinture  
collectée**53%**connaissance du  
programme

## Le Programme d'intendance des produits de peinture du Nouveau-Brunswick, aussi appelé Nouveau-Brunswick PaintRecycle, a débuté en avril 2009.

Le programme accepte les produits de peinture à travers un réseau de collecte constitué de dépôts détaillants, de Commissions Régionales de Services et de centres de remboursement des contenants de boissons. Des événements de collecte organisés partout en province viennent compléter ce réseau.

## PRODUITS ACCEPTÉS

Les revêtements architecturaux à base d'eau, d'huile et de solvants, incluant les peintures et teintures, pour usage intérieur et extérieur, colorés ou non.

## TAUX DE RÉCUPÉRATION

**5,8%**

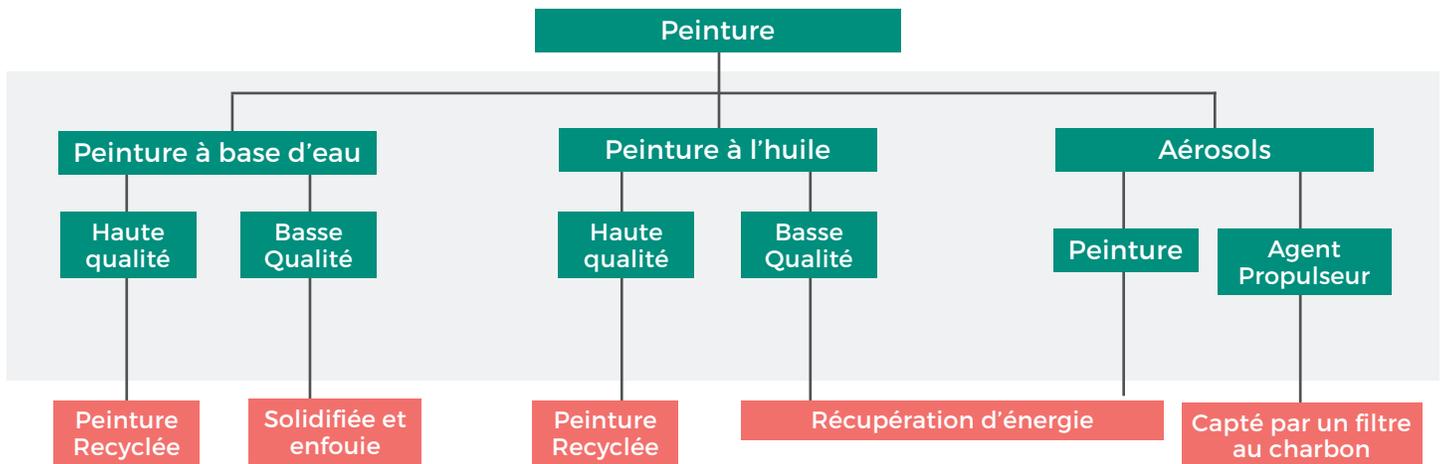
Le taux de recouvrement est une estimation annuelle correspondant aux ventes et collectes en Ontario basé sur leurs caractères saisonniers.

## ÉTATS FINANCIERS

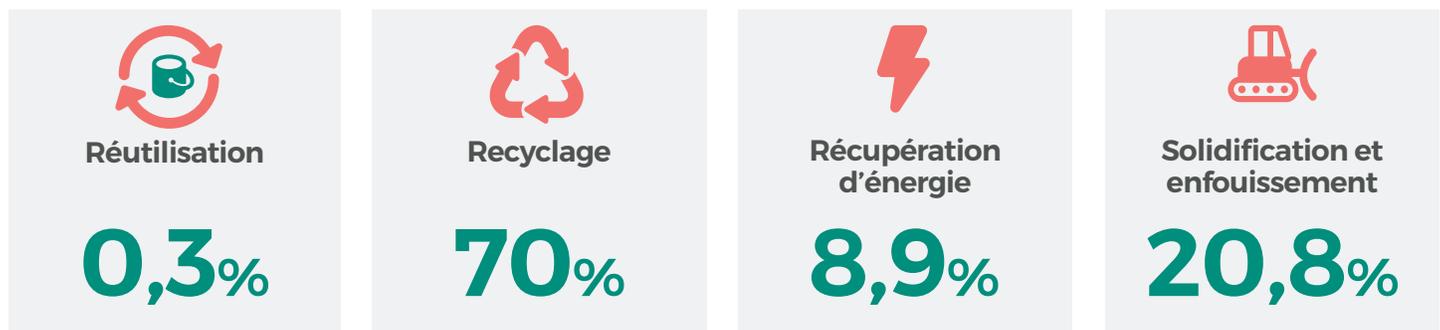
2015

<b>Produits</b>	<b>896 957 \$</b>
<b>Les charges du programme</b>	
Traitement	538 164
Transport	130 494
Collecte	80 579
Amortissement	248
<b>Total des charges de programme</b>	<b>749 485 \$</b>
<b>Les charges générales et administratives</b>	
Recycle NB	60 000
Communications	56 639
Administration	27 575
Répartition des frais généraux	66 787
<b>Total des charges générales et administratives</b>	<b>211 001 \$</b>
<b>Total des charges</b>	<b>960 486 \$</b>
Déficit des produits sur les charges de l'exercice	(63 529 \$)

## GESTION DE PRODUIT



## GESTION DES RESTES DE PEINTURE



Nouvelle-Écosse


**PaintRecycle**
**93**

points de dépôt

**477 512**litres de peinture  
collectée**57%**connaissance du  
programme

**Le Programme d'intendance des peintures de Nouvelle-Écosse, aussi connu sous le nom de Nouvelle-Écosse PaintRecycle, a débuté en 2002 en partenariat avec RRFB Nouvelle-Écosse. L'AGRP assume l'entière responsabilité du programme depuis 2012.**

Le programme collecte les produits de peinture à travers un réseau composé d'installations du gouvernement, de centres de recyclages privés d'Enviro-Dépôts, de dépôts détaillants et d'organismes à but non-lucratifs.

### PRODUITS ACCEPTÉS

Les revêtements architecturaux à base d'eau, d'huile et de solvants, incluant les peintures et teintures, pour usage intérieur et extérieur, colorés ou non.

### TAUX DE RÉCUPÉRATION

**8,8%**

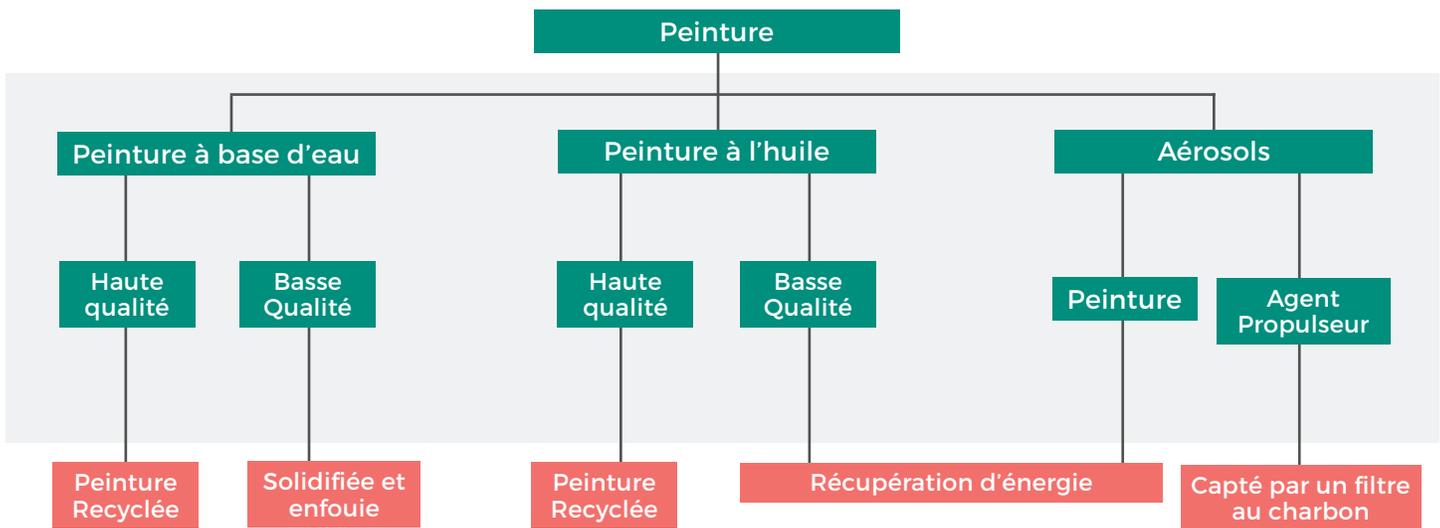
Le taux de récupération représente la quantité en pourcentage de produits collectés sur la quantité de produits mis en marché la même année.

## ÉTATS FINANCIERS

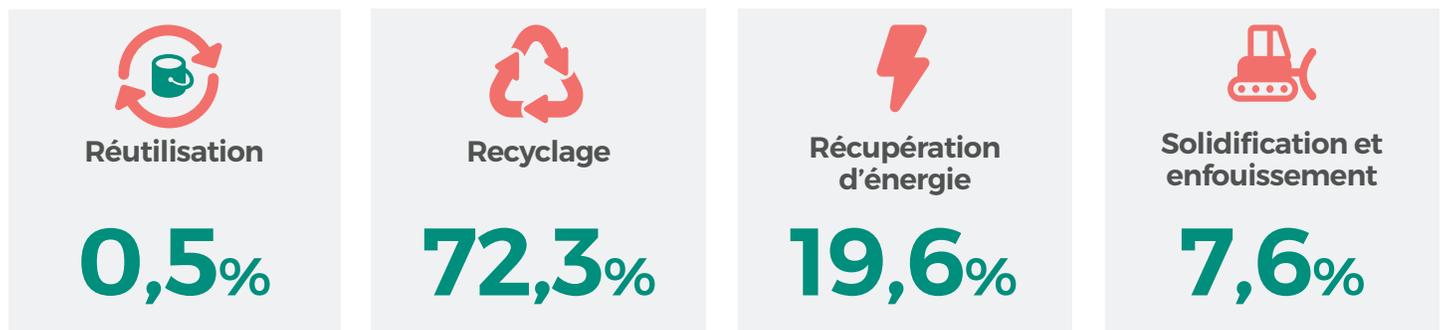
2015

<b>Produits</b>	<b>1 331 740 \$</b>
<b>Les charges du programme</b>	
Traitement	750 874
Collecte	163 042
Transport	79 466
Amortissement	14 284
<b>Total des charges de programme</b>	<b>1 007 666 \$</b>
<b>Les charges générales et administratives</b>	
Communications	54 973
Administration	79 975
Répartition des frais généraux	79 279
<b>Total des charges générales et administratives</b>	<b>214 227 \$</b>
<b>Total des charges</b>	<b>1 221 893 \$</b>
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>109 847 \$</b>

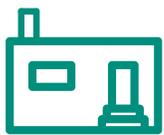
## GESTION DE PRODUIT



## GESTION DES RESTES DE PEINTURE



Terre-Neuve-et-Labrador


**PaintRecycle**
**59**

points de dépôt

**162 901**litres de peinture  
collectée**45%**connaissance du  
programme

## Le programme de recyclage de la peinture de Terre-Neuve-et-Labrador, aussi connu sous le nom de Terre-Neuve-et-Labrador PaintRecycle, a débuté en avril 2012.

Le programme accepte les produits de peinture à travers de son réseau collecte composé d'installations gouvernementales, de Dépôts Verts et de dépôts détaillants. Des événements organisés dans la province viennent compléter ce réseau de collecte.

### PRODUITS ACCEPTÉS

Les revêtements architecturaux à base d'eau, d'huile et de solvants, incluant les peintures et teintures, pour usage intérieur et extérieur, colorés ou non.

### TAUX DE RÉCUPÉRATION

**4,4%**

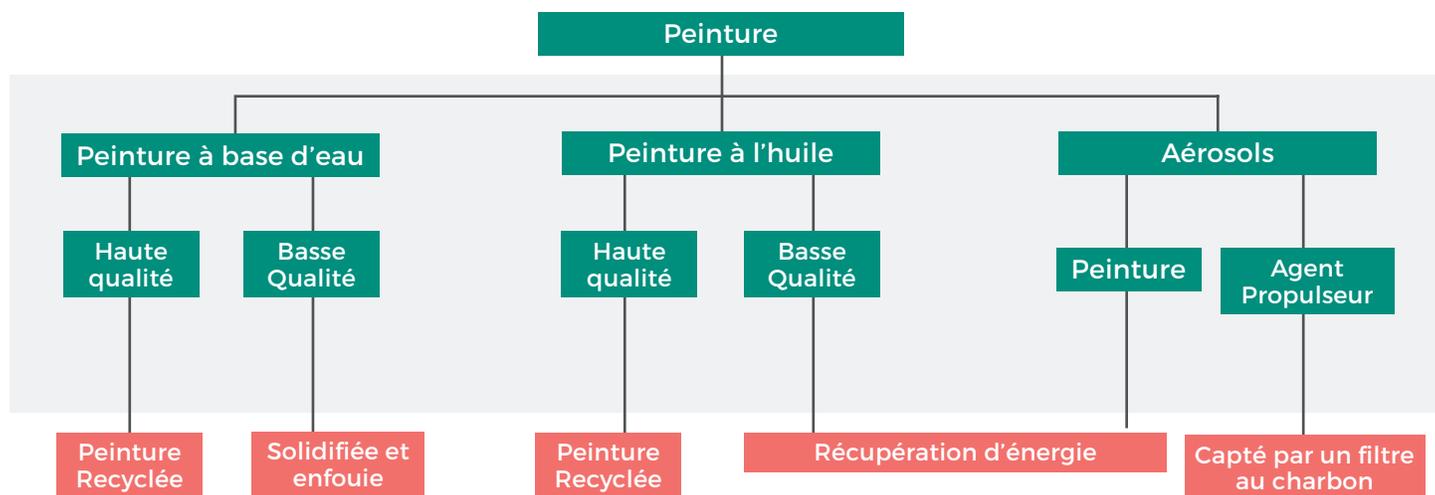
Le taux de récupération représente la quantité en pourcentage de produits collectés sur la quantité de produits mis en marché la même année.

## ÉTATS FINANCIERS

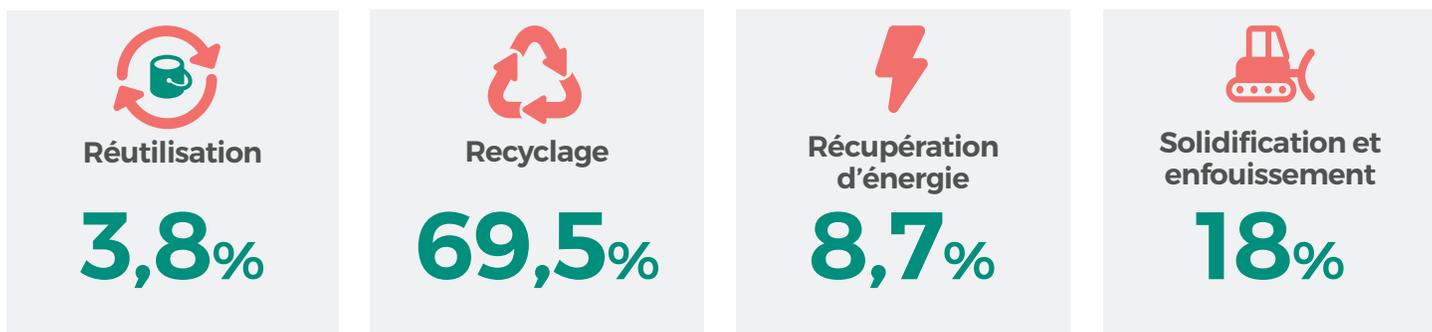
2015

<b>Produits</b>	<b>700 515 \$</b>
<b>Les charges du programme</b>	
Traitement	301 633
Transport	168 963
Collecte	37 839
Entreposage	9 900
Amortissement	31 077
<b>Total des charges de programme</b>	<b>549 412 \$</b>
<b>Les charges générales et administratives</b>	
Communications	86 246
Administration	38 117
Répartition des frais généraux	46 882
<b>Total des charges générales et administratives</b>	<b>171 245 \$</b>
<b>Total des charges</b>	<b>720 657 \$</b>
Déficit des produits sur les charges de l'exercice	(20 142 \$)

## GESTION DE PRODUIT



## GESTION DES RESTES DE PEINTURE



Île-du-Prince-Édouard


**PaintRecycle**
**6**

points de dépôt

**78 111**litres de peinture  
collectée**47%**connaissance du  
programme

## Le programme d'intendance des peintures de l'Île du Prince Édouard, aussi connu sous le nom de IPE PaintRecycle a débuté en septembre 2012.

Le programme utilise le réseau de collecte opéré par la Société de Gestion des Déchets de l'Île (SGDI). IPE PaintRecycle a introduit le programme d'échange de la peinture en 2015, offrant ainsi au public une option de réutilisation des restes de peinture.

### PRODUITS ACCEPTÉS

Les revêtements architecturaux à base d'eau, d'huile et de solvants, incluant les peintures et teintures, pour usage intérieur et extérieur, colorés ou non.

### TAUX DE RÉCUPÉRATION

**8,7%**

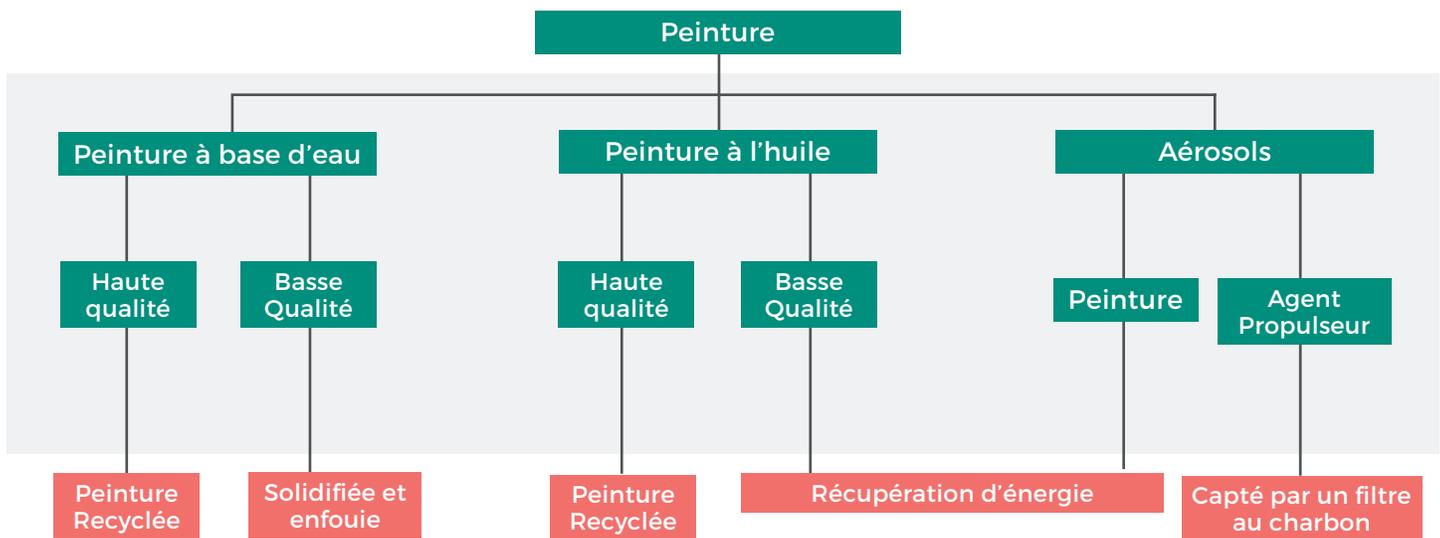
Le taux de récupération représente la quantité en pourcentage de produits collectés sur la quantité de produits mis en marché la même année.

## ÉTATS FINANCIERS

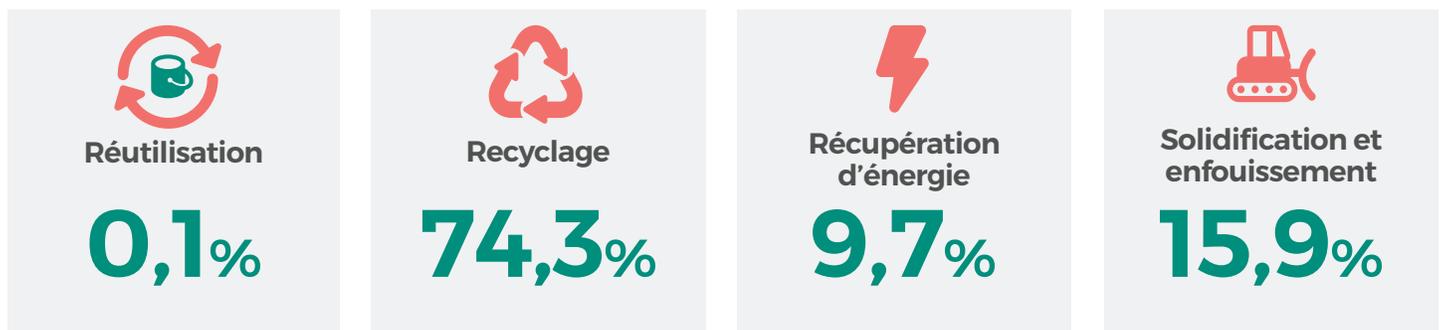
2015

<b>Produits</b>	<b>231 067 \$</b>
<b>Les charges du programme</b>	
Traitement	148 332
Collecte	23 007
Transport	50 762
<b>Total des charges de programme</b>	<b>222 101 \$</b>
<b>Les charges générales et administratives</b>	
Communications	35 719
Administration	18 948
Réglementaire	10 354
<b>Total des charges générales et administratives</b>	<b>65 021 \$</b>
<b>Total des charges</b>	<b>287 122 \$</b>
Déficit des produits sur les charges de l'exercice	(56 055 \$)

## GESTION DE PRODUIT



## GESTION DES RESTES DE PEINTURE



Île-du-Prince-Édouard

 LightRecycle


7

points de dépôt



44 880

unités collectées



32%

connaissance du  
programme

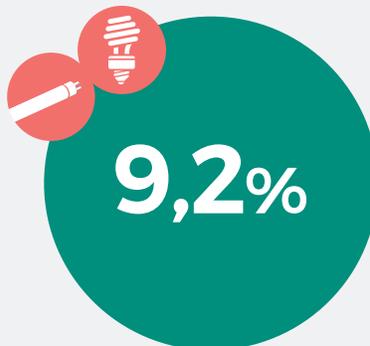
## Le dernier né des programmes de recyclage des lampes de l'AGRP, le programme d'entretien des lampes de l'Île du Prince Édouard, aussi connu sous le nom d'IPE LightRecycle, a débuté en avril 2015.

Le programme accepte tous types de lampes, incluant les tubes fluorescents, les lampes fluocompactes, les DEL, les lampes à incandescences, les lampes halogènes et les lampes à décharge haute intensité (DHI). Le programme utilise le réseau de collecte opéré par la Société de Gestion des Déchets de l'Île (SGDI) ainsi que des dépôts détaillants

### PRODUITS ACCEPTÉS

- Tubes fluorescents
- Lampes Fluocompactes (LFC)
- Décharge Haute intensité (DHI)
- Lampes incandescentes & Lampes halogènes
- Diodes Électroluminescentes (DEL)

### TAUX DE RÉCUPÉRATION



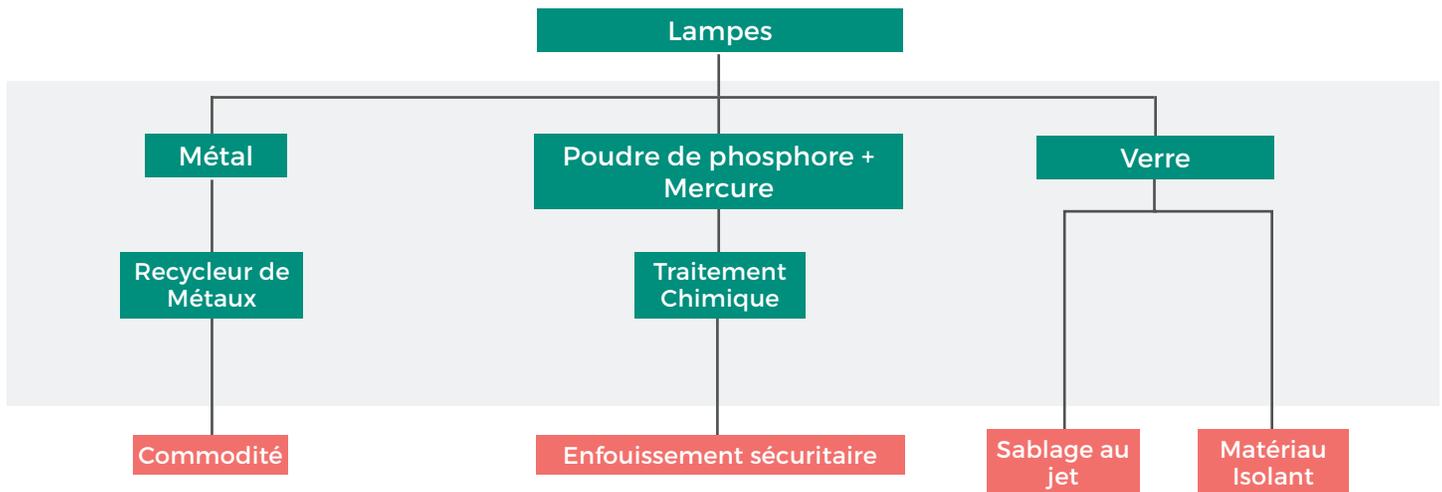
Le taux de récupération représente la quantité en pourcentage de produits collectés sur la quantité de produits mis en marché la même année.

## ÉTATS FINANCIERS

2015

<b>Produits</b>	<b>81 126 \$</b>
<b>Les charges du programme</b>	
Traitement	13 634
Collecte	18 854
Transport	6 287
<b>Total des charges de programme</b>	<b>38 775 \$</b>
<b>Les charges générales et administratives</b>	
Communications	15 281
Administration	27 526
Réglementaire	3 750
<b>Total des charges générales et administratives</b>	<b>46 557 \$</b>
<b>Total des charges</b>	<b>85 332 \$</b>
Déficit des produits sur les charges de l'exercice	(4 206 \$)

## GESTION DE PRODUIT





**ROLFE, BENSON LLP**

CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

1500 – 1090 West Georgia Street  
Vancouver, B.C. V6E 3V7  
Tel: 604-684-1101 Fax: 604-684-7937  
E-mail: admin@rolfebenson.com

---

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

---

Aux membres,  
De l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Association pour la gestion responsable des produits du Canada qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015 et les états des actifs nets, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité des auditeurs**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



ROLFE, BENSON LLP

CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

---

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS - Suite

---

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Association pour la gestion responsable des produits du Canada au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Rolfe, Benson LLP*

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Vancouver, Canada  
16 mai 2016

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**État de la situation financière**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

2015                      2014

**Actif**

**Court terme**

Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 151 104 \$	15 452 516 \$
Débiteurs	7 128 235	4 588 098
Frais payés d'avance et dépôts	393 250	132 671
	23 672 589	20 173 285

Prêt subvention (note 3)	236 694	37 000
Réserve – à la valeur du marché (note 4)	11 981 227	11 845 555
Immobilisations corporelles (note 5)	6 468 554	6 096 307
Actifs incorporels (note 6)	608 617	385 202
	42 967 681 \$	38 537 349 \$

**Passif**

**Court terme**

Comptes fournisseurs et charges à payer	5 371 452 \$	2 657 547 \$
---	--------------	--------------

Engagements (note 7)

Éventualités (note 11)

**Avoir des membres**

Non affectés	18 537 831	17 552 738
Investis en immobilisations corporelles et incorporelles	7 077 171	6 481 509
Réserve – affectation interne (note 4)	11 981 227	11 845 555
	37 596 229	35 879 802
	42 967 681 \$	38 537 349 \$

APPROUVÉ PAR LES ADMINISTRATEURS :

\_\_\_\_\_ Administrateur

\_\_\_\_\_ Administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**État de l'actif net**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

	Non affecté	Investi en Immobilisations corporelles et incorporelles	Réserve Affectation interne	Total 2015	Total 2014
<b>Actif net – au début de l'exercice</b>	17 552 738 \$	6 481 509 \$	11 845 555 \$	<b>35 879 802 \$</b>	27 688 557 \$
Excédent des produits sur les charges des exercices	1 716 427	-	-	<b>1 716 427</b>	8 191 245
Transfert au montant investi en immobilisations corporelles et incorporelles, net	(595 662)	595 662	-	-	-
Transfert à la réserve	(135 672)	-	135 672	-	-
<b>Actif net – à la fin de l'exercice</b>	<b>18 537 831 \$</b>	<b>7 077 171 \$</b>	<b>11 981 227 \$</b>	<b>37 596 229 \$</b>	<b>35 879 802 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA****État des résultats****Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

---

	2015	2014
<b>Produits</b>	<b>33 242 778 \$</b>	<b>26 785 134 \$</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Collecte, élimination, transport et publicité d'événement	<u>28 056 124</u>	<u>16 348 487</u>
<b>Marge brute</b>	<u>5 186 654</u>	<u>10 436 647</u>
<b>Charges d'administration</b>		
Techniques, professionnels et direction	2 828 483	2 228 780
Assurance, loyer et administration	679 475	611 689
Communication	221 792	251 494
Frais de démarrage et de développement du program	<u>38 013</u>	<u>274 066</u>
	<u>3 767 763</u>	<u>3 366 029</u>
<b>Excédent des produits sur les charges d'exploitation</b>	<u>1 418 891</u>	<u>7 070 618</u>
<b>Autres produits (charges)</b>		
Revenus de placements	863 112	1 119 338
Produits d'intérêts	161 865	135 420
Gain sur réalisation de placements	1 915	3 405
Perte non réalisée sur placements	<u>(729 356)</u>	<u>(137 536)</u>
	<u>297 536</u>	<u>1 120 627</u>
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	<u>1 716 427 \$</u>	<u>8 191 245 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**État des flux de trésorerie**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>Trésorerie provenant de (utilisée pour) :</b>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges des exercices	1 716 427 \$	8 191 245 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Gain sur réalisation de placements	(1 915)	(3 405)
Ajustement de la réserve pour la valeur de marché	729 355	137 536
Amortissement	306 260	221 145
	2 750 127	8 546 521
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement	(86 811)	1 104 135
	2 663 316	9 650 656
<b>Activités d'investissement</b>		
Transfert à la réserve	(863 112)	(1 119 338)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(579 759)	(197 504)
Acquisition d'actifs incorporels	(322 163)	(272 533)
	(1 765 034)	(1 589 375)
<b>Activité de financement</b>		
Octroi de prêts subventions	(199 694)	(37 000)
<b>Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>698 588</b>	<b>8 024 281</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie - au début de l'exercice</b>	<b>15 452 516</b>	<b>7 428 235</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie - à la fin de l'exercice</b>	<b>16 151 104 \$</b>	<b>15 452 516 \$</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent:</b>		
Encaisse	1 203 401 \$	3 900 218 \$
Dépôts à terme et compte épargne	14 947 703	11 552 298
	16 151 104 \$	15 452 516 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

---

**1. Constitution de l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada**

Le 7 mai 2001, l'Association des producteurs responsables (Product Care Association) (l'« Association ») a été incorporée selon la Loi sur les corporations canadiennes. La nouvelle entité était le résultat de la fusion de « PPC Paint and Product Care Association » avec l'Association des producteurs responsables. Le 7 janvier 2015 la société a demandé une prorogation en vertu de La Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et a changé son nom pour l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada. L'Association est un organisme sans but lucratif et à ce titre, elle n'est pas sujette aux impôts sur le revenu.

L'Association a pour objet le développement, l'implantation et l'opération de programmes de gestion au Canada ou ailleurs. Les programmes de gestion de produits sont financés par l'industrie et gèrent des programmes qui fournissent un système de collecte aux consommateurs pour des produits dont ils ne veulent plus. Le programme prend alors la responsabilité du recyclage et l'élimination appropriée des déchets. Les produits acceptés par les programmes gérés par l'Association comprennent la peinture, les pesticides, les liquides inflammables et autres produits ménagers dangereux, les produits d'éclairages et les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone. L'association gère des programmes pour une partie ou tous ces produits en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador.

**2. Sommaire des principales conventions comptables**

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les conventions comptables sont les suivantes :

**(a) Instruments financiers**

**(i) Évaluation des instruments financiers**

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur et ultérieurement évalue tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et dans d'autres titres négociables qui sont évalués à leur juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état des résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs et des prêts subventions.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer.

Les actifs financiers de l'Association évalués à la juste valeur se composent de la réserve qui inclut divers placements dans des fonds communs.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

---

**2. Sommaire des principales conventions comptables - suite**

(a) Instruments financiers - suite

(ii) Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé à l'état des résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement de compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée à l'état des résultats.

(iii) Coûts de transaction

L'Association comptabilise ses coûts de transaction à l'état des résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge.

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Association ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Association les amortit selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux qui permettent d'amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. Les taux d'amortissement annuel sont les suivants :

Entrepôts	5 ans
Équipement de bureau	2 ans
Équipement d'entrepôts	2, 3 et 5 ans
Améliorations locatives	5 ans

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos les 31 décembre 2015**

---

**2. Sommaire des principales conventions comptables - suite**

**(d) Actifs incorporels**

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'association amortie ses actifs incorporels à durée de vie limitée selon la méthode dégressive de sorte qu'ils soient amortis sur leur durée de vie utile. Les taux d'amortissement sont les suivants

Progiciel de gestion intégrée (ERP)	5 ans
-------------------------------------	-------

Les actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis et sont soumis annuellement à un test de dépréciation.

**(e) Constatation des produits**

Les produits relatifs aux écofrais sont reçus des membres enregistrés dans les provinces qui participent aux programmes de l'Association. L'Association reconnaît ces frais comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent recevables si le montant peut raisonnablement être estimé et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits relatifs aux écofrais sont reconnus au fur et à mesure que chacun des membres agents les déclarent et les remettent tels qu'il est exigé par les lois environnementales provinciales.

Les produits de placements incluent des produits d'intérêts et des gains et pertes réalisés et non réalisés. Les gains et pertes non réalisés sont présentés à l'état des résultats. Les produits de placements non affectés sont constatés comme produits lorsqu'ils sont gagnés.

**(f) Utilisation d'estimations**

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés à la date du bilan et sur les montants des produits et charges comptabilisés durant l'exercice. Les estimations importantes incluses dans les états financiers comprennent l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, les charges à payer, les revenus constatés pour des écos frais à recevoir et les engagements pour des produits en mains non traités. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

**(g) Conversion de devises**

Les éléments d'actif et de passif monétaires de l'Association libellés en devises sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date où les actifs ont été acquis et les passifs encourus. Les produits et les charges sont convertis au cours de change à la date de l'opération. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats.

---

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

---

3. Prêts subventions

Au cours de l'exercice, l'Association a avancé des fonds sous la forme de prêts subventions à diverses organisations pour le développement d'installations de collecte pour des programmes spécifiques (note 7). Si le site de collecte commence ses opérations et respecte les différents critères inclus à l'entente relative à l'installation de collecte, l'Association fera grâce des avances de fonds et des intérêts qui s'y rattachent au rythme de 10 % du montant original des avances à chaque anniversaire du commencement des d'opérations de l'installation de collecte. Si le développement de l'installation n'est pas complété, les sommes avancées seront remboursables à l'Association majorées d'un intérêt de 8 %.

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	37 000 \$	-
Avances de fonds de l'exercice	199 694	37 000
	<u>236 694 \$</u>	<u>37 000 \$</u>

4. Réserve

Le fonds de réserve a été établi pour (1) répondre aux risques de responsabilité liés à des dommages à l'environnement et aux risques de responsabilité des dirigeants et administrateurs jusqu'à des niveaux préétablis conjointement avec le programme global d'assurance et (2) pour financer de temps à autres les opérations courantes et les divers projets de l'Association. Le montant établi est une affectation interne et les dépenses de la réserve sont à la discrétion du conseil d'administration. Les transferts du fonds de réserve résultent de résolutions acceptées par le conseil d'administration. Au cours de l'exercice, les transferts au fonds de réserve se sont limités aux revenus gagnés sur les placements inclus dans ce fonds.

Les actifs dans le fonds de réserve se composent d'encaisse et de placements à revenu fixe et des titres de participation et sont gérés de façon indépendante. Tous les produits gagnés sur ces placements sont initialement constatés au fonds non affecté et sont subséquemment transférés au fonds de réserve. Au cours de l'exercice, un montant de 135 672 \$ a été transféré du fonds non affecté au fonds de réserve. Ce montant est constitué d'une perte non réalisée de 729 355 \$ au 31 décembre 2015 et des produits de placements réalisés de 865 027 \$. Au cours de l'exercice précédent, un montant de 985 207 \$ a été transféré du fonds de réserve au fonds non affecté, constitué d'une perte non réalisée de 137 536 \$ au 31 décembre 2014 et des produits de placements réalisés de 1 122 743 \$.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**

**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

**5. Immobilisations corporelles**

	Coût	Amortissement cumulé	2015 Net	2014 Net
Terrain	3 423 983 \$	-	3 423 983 \$	3 423 983 \$
Bâtiment	2 693 809	-	2 693 809	2 393 458
Équipement d'entrepôts	1 714 164	1 372 088	342 076	269 923
Équipement de bureau	120 481	119 927	554	2 559
Améliorations locatives	501 296	493 164	8 132	6 384
	<b>8 453 733 \$</b>	<b>1 985 179 \$</b>	<b>6 468 554 \$</b>	<b>6 096 307 \$</b>

Au cours d'un exercice précédent, l'association a acquis un terrain et un immeuble et est en processus de préparation de l'immeuble pour son utilisation (note 7). Comme l'immeuble n'a pas été utilisé au 31 décembre 2015, il n'a pas été amorti.

La propriété légale de l'immeuble réside dans une corporation du fiduciaire. L'Association a le droit de propriété de l'immeuble à titre de bénéficiaire.

**6. Actifs incorporels**

	Coût	Amortissement cumulé	2015 Net	2014 Net
Progiciel de gestion intégrée (ERP)	657 364 \$	98 747 \$	558 617 \$	335 202 \$
Programme Québec Recyc Fluo	50 000	-	50 000	50 000
	<b>707 364 \$</b>	<b>98 747 \$</b>	<b>608 617 \$</b>	<b>385 202 \$</b>

Au cours de l'exercice 2012, l'Association a acquis certains actifs incorporels pour 50 000 \$ ayant trait au début du Programme Recyc Fluo Québec. Les actifs incorporels acquis incluent la marque déposée du Programme et la liste des membres du Programme établie par le précédent gestionnaire du Programme. La direction est d'avis qu'il n'y a pas lieu de déprécier ces actifs pour l'exercice 2015.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**

**Notes aux états financiers**

**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

---

**7. Engagements**

L'Association a un bail d'une durée de 60 mois pour les bureaux et les installations de Surrey qui vient à échéance le 31 janvier 2021. Le bail comprend une clause qui permet à l'Association de mettre fin au bail avec un préavis de six mois.

L'Association a également un bail pour les bureaux de Vancouver qui vient à échéance le 31 janvier 2018. L'Association a l'option de renouveler ces baux pour une durée additionnelle de 36 mois.

L'Association a un bail pour les bureaux du Québec qui vient à échéance le 31 mai 2018. L'Association a l'option de renouveler ces baux pour une durée additionnelle de 5 ans.

Les versements annuels pour les loyers sont les suivants :

2016	351 277 \$
2017	328 606
2018	184 135
2019	154 171
2020	154 171
Thereafter	12 848
	<u>1 185 208 \$</u>

L'Association s'est engagée à ce que des montants pouvant aller jusqu'à 800 000 \$ soient utilisés pour le développement d'installations de collecte pour certains programmes. Ces fonds seront distribués à la discrétion de l'Association aux organismes s'étant qualifiés dans le cadre d'un processus de mise en candidatures. Au 31 décembre 2015, des sommes totalisant 236 694 \$ avaient été distribuées relativement à cet engagement (note 3).

L'association est partie à un contrat de construction pour préparer son immeuble (note 5) à l'utilisation dans ses activités. Au 31 décembre 2015, les coûts à venir relatifs à ce contrat étaient estimés à 3 001 073 \$.

De plus, à la fin de l'exercice, l'Association a en main des produits non traités dont les coûts estimatifs pour la transformation, le transport et le recyclage seront de 715 879 \$ en 2016.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

---

**8. Instruments financiers**

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante, indique l'exposition et les concentrations de l'Association aux risques à la date de la situation financière, soit au 31 décembre 2015.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Association sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie et aux débiteurs. La trésorerie est détenue dans des institutions financières importantes. Les concentrations du risque de crédit ayant trait aux débiteurs sont limitées étant donné le nombre élevé de clients. L'Association a des processus d'évaluation et contrôle en place et radie les débiteurs lorsqu'il devient impossible de les percevoir.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association n'est pas exposée à ce risque étant donné le niveau élevé de son fonds de roulement.

(c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque du marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

(d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Dans la réserve (note 4), l'Association détient des placements libellés en dollars US. À ce titre, ces placements sont exposés aux fluctuations des devises.

Certains actifs et passifs libellés en devises étrangères sont exposés au risque de fluctuation des taux de change. Au 31 décembre 2015, l'encaisse et des débiteurs de 20 992 \$US et 263 981 \$US (31 072 \$US et 234 912 \$US en 2014) respectivement ont été convertis en dollars Canadiens et des comptes fournisseurs et charges à payer de 31 231 \$US (37 116 \$US en 2014) ont été convertis en dollars Canadiens.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

---

**8. Instruments financiers (suite)**

(e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de taux d'intérêt du marché. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'Association à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie.

(f) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Association est exposée au risque de prix autre en raison de sa réserve.

**9. Organisation contrôlée**

L'Association contrôle PCA Product Stewardship Inc. (PCA PSI) puisqu'elle est son seul membre et a le droit de nommer la majorité de ses membres du conseil d'administration. L'association et PCA PSI ont certains membres de leur conseil d'administration en Commun.

PCA PSI a été créée pour développer et gérer des programmes aux États-Unis qui permettent aux membres de facilement satisfaire la réglementation des états quant au traitement en fin de vie utile d'une variété de produits fabriqués et vendus dans l'industrie. PCA PSI gère actuellement le programme State LightRecycle de l'état de Washington.

PCA PSI n'a pas été consolidé dans les états financiers de l'Association. Les états financiers de PCA PSI sont préparés en conformité avec le FASB ASC 958, entités sans but lucratif des normes comptables des États-Unis. Le sommaire financier ci-dessous au 31 décembre 2015 et pour l'exercice terminé à cette date est basé sur les états financiers audités libellés en dollars US et convertis en dollars Canadiens en utilisant la méthode du taux courant.

---

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

---

9. Organisation contrôlée (suite)

PCA PSI	2015	2014
Situation financière		
Actif total	937 636\$	143 311\$
Passif total	284 009	199 834
Avoir net	653 627	(56 523)
	937 636\$	143 311\$
	2015	2014
Résultats		
Revenus totaux	2 406 427\$	1 237 929\$
Total des charges	1 740 176	1 305 289
Excédent des revenus (charges)	666 251\$	(67 360)\$
	2015	2014
Flux de trésorerie		
Trésorerie provenant des activités de fonctionnement	299 680\$	(33 498)\$
Trésorerie utilisée par les activités d'investissement	(31 314)	-
Augmentation/diminution de la trésorerie	268 366\$	(33 498)\$

10. Transaction avec des parties liées

L'Association est liée avec à PCA PSI (note 9). Vous trouverez ci-dessous un sommaire des transactions et soldes entre parties liées.

Un montant de 43 003 \$ à recevoir de PCA PSI (194 731 \$ en 2014) est inclus dans les débiteurs. Ces montants ne sont pas garantis, il ne porte pas intérêts et seront encaissés au cours de l'exercice 2016.

L'association a facturé un montant de 178 317 \$ (Néant en 2014) à PCA PSI pour des frais d'administration.

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**

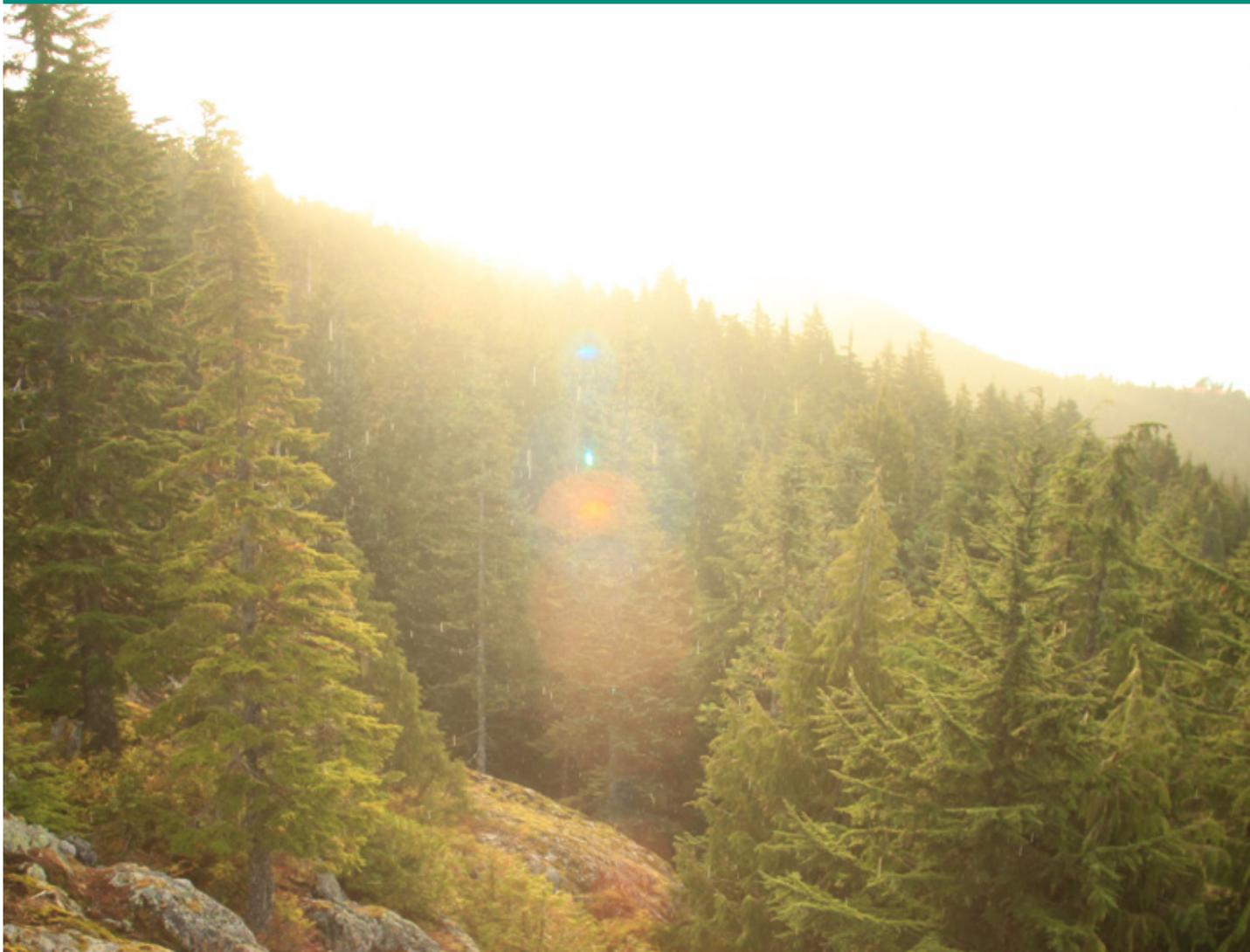
**Notes aux états financiers**

**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

---

**11. Éventualités**

Un montant de 314 968 \$ de pénalités est inclus dans les charges d'exploitation relativement au programme RecycFluo du Québec. Ces pénalités sont dues au fait que le programme n'a pas atteint certaines cibles de récupération de matériel. Ces pénalités seront payables en 2020 au Fonds vert du Québec et pourront être réduites au cours des cinq prochaines années si le programme dépasse ses cibles de récupération.



---

105 West 3rd Avenue  
Vancouver, BC, V5Y1E6  
Canada

Tél: 604-592-2972  
Sans Frais: 1-877-592-2972

---

35 rue de Lauzon, local 5,  
Boucherville, QC, J4B 1E7  
Canada

Tél: 514-228-5648  
Sans Frais: 1-888-860-1654

---

180 Attwell Dr. Suite 300,  
Toronto, ON, M9W 6A9  
Canada

Tél: 416-307-2886  
Sans Frais: 1-877-592-2972

[contact@productcare.org](mailto:contact@productcare.org) | [www.productcare.org](http://www.productcare.org)